



# Dossier d'inscription en 1ère année d'études en soins infirmiers Année universitaire 2024-2025



Institut de Formation en Soins Infirmiers Georges Daumezon de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Agglomération Lilloise

> Mail: <u>institut.daumezon@ghtpsy-npdc.fr</u> Site: <u>www.formation-sante-nord.fr</u>







# Sommaire

Date et lieu de la rentrée universitaire 2024-2025	3
Renseignements étudiant	3
Droits d'inscription annuels 2024-2025	3
Frais de scolarité annuels	3
Dossier médical	5
Tenues de stage	5
Création d'une adresse mail	5
Bourse régionale	5
Contribution de vie étudiante et de campus	6
Sécurité sociale	6
Adhésion à la responsabilité civile étudiante	6
Indemnités de stage et frais de déplacement	6
Autorisations	7
Situation de handicap	7
Tarifs des repas du self	7
Fournitures scolaires recommandées	7
Association étudiante	8
ANNEXES:	
Annexe 1 : Fiche de renseignements	9
Annexe 2 : Questionnaire de financement (uniquement pour les rentrées via Parcoursup)	11
Annexe 3 : Certificat de vaccinations	13
Annexe 4 : Attestation d'autorisation	16
Annexe 5 : Fiche récapitulative inscription rentrée universitaire 2024-2025	17
Annexe 6 : Fiche explicative de l'Association Les Ptits Daums	18

#### Date et lieu de la rentrée universitaire 2024-2025

La rentrée universitaire de la promotion en soins infirmiers 2024-2027 aura lieu le :

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 à 9 h 00

Site de l'EPSM de l'agglomération lilloise

Salle CM L

1 rue de Lommelet - 59350 Saint-André-Lez-Lille

#### Renseignements étudiant

Afin de constituer votre dossier d'inscription, nous avons besoin d'un certain nombre de renseignements. Merci de compléter la **fiche de renseignements en <u>Annexe 1</u>**.

Les pièces à fournir (cf <u>Annexe 5</u>), constituant votre dossier d'inscription, sont à nous remettre **dès que possible.** Votre dossier devra impérativement être complet pour le vendredi 23 août 2024 à 12h.

#### Droits d'inscription annuels - Année 2024-2025

Le montant pour l'année universitaire 2024-2025 de 175 € est à régler par chèque à l'ordre de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers G. Daumezon, à la date limite qui vous a été mentionnée dans le message via Parcoursup.

Attention: c'est le paiement de ces droits d'inscription qui atteste votre inscription dans notre Institut.

Ces droits d'inscription seront remboursés par le Conseil Régional des Hauts de France aux étudiants bénéficiaires de la bourse régionale.

### Frais de scolarité annuels

#### La Région Hauts-de-France prend en charge la totalité du coût de la formation pour :

- Les étudiants:
  - o **En poursuite d'études sans interruption** quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant);
  - o Avec interruption de scolarité quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir :
    - Les étudiants ayant achevé leur formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrits ou non à la Mission locale ;
    - Les étudiants dont le service civique a débuté moins d'un an après la fin de leur formation initiale ET qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.
- Les demandeurs d'emploi et les salariés en emploi précaire, inscrits ou non à France Travail, indemnisés ou non par l'assurance chômage :
  - Sans contrat de travail avec ou sans indemnisation de France Travail, ou avec un contrat de travail précaire
     (CDD y compris de la fonction publique, contrat de travail temporaire...) jusqu'à l'entrée en formation ;

- Salarié ayant un CDI de 87h/mois ou moins ;
- Demandeur d'emploi ayant fait l'objet d'un licenciement après la clôture des inscriptions (hors abandon de poste assimilé à une démission) (soit pour les 1ère année le 08/03/24 pour les candidats FPC ou le 03/04/24 pour les candidats parcoursup);
- O Personne titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation achevé avant l'entrée en formation
- Les Démissionnaires d'un CDI de plus de 87 heures/mois uniquement dans le cadre de démissions légitimes conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur et les Salariés démissionnaires entrant dans le dispositif « Démission-reconversion » dont le premier rendez-vous avec un conseil en évolution professionnelle a eu lieu avant la date de clôture des inscriptions à la sélection (pour les 1ère année, processus engagé avant le 08/03/24 pour les candidats FPC ou le 03/04/24 pour les candidats parcoursup)
- Personne dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation ou qui ne peut pas bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP
- **Militaires en fin de contrat ayant un projet de reconversion validée par leur institution** (excepté les militaires de carrière, code de la défense, Articles L.4132-1 à L.4132-12)

Les frais pédagogiques (tarif 2024-2025 à titre indicatif : 6 990,00 €) sont à régler par l'employeur ou un O.P.C.O. ou par l'étudiant lui-même pour les personnes suivantes :

- Les Travailleurs non-salariés (autoentrepreneur, commerçant, profession libérale,...);
- Les Personnes ayant signé une rupture conventionnelle d'un CDI après la date de clôture d'inscription (soit pour les 1<sup>ère</sup> année le 08/03/24 pour les candidats FPC ou le 03/04/24 pour les candidats parcoursup);
- Les Non-actifs non-inscrits à France Travail (retraité(e)...);
- **Les Travailleurs salariés** (CDI de plus de 87h/mois, personne en congé parental, personne en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour la formation concernée, agent de la fonction publique, salarié ou agent de la fonction publique en disponibilité inscrit ou non à France Travail....);
- Les Personnes accompagnées dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) sauf cas particuliers à savoir personne dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation ou qui ne peut bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP;
- Les candidats étrangers non en règle de leurs obligations pour étudier sur le territoire national (pas de titre de séjour valide ou de preuve de dépôt de demande dans le cas de renouvellement)

#### **Remarques:**

- En cas de prise en charge financière partielle quel que soit le motif (absences de l'étudiant, financement partiel de l'OPCO, ...) le solde restant dû sera à acquitter par l'étudiant.
- Toute formation commencée est due en totalité.

Afin de déterminer votre situation, nous vous demandons de compléter et nous retourner **le questionnaire de financement en** Annexe 2 accompagné de la pièce justificative correspondante à votre situation à :

Institut de Formation G. Daumezon 1 rue de Lommelet – BP 4 59871 Saint André cedex

Excepté pou les candidats FPC qui ont passé les épreuves de sélection, ce questionnaire a déjà été remis.

#### **Dossier médical**

L'admission définitive dans un I.F.S.I. est subordonnée à la production :

- d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (cf. liste des médecins agréés habilités pour ce type d'attestation sur le site de l'Agence Régionale de Santé <a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-en-hauts-de-france-0">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-en-hauts-de-france-0</a>)
- d'un certificat médical de vaccinations en <u>Annexe 3</u> conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

De plus, une radiographie pulmonaire datant de moins de 3 mois et un certificat médical d'aptitude à travailler sous rayonnement ionisant complètent le dossier médical.

NB: le premier stage de la promotion 2024-2027 débutera le 12 novembre 2024.

## Tenues de stage

La prise de taille par la Société Julie et Floriant se fera le vendredi 29/09/2023. Le règlement s'effectuera en septembre par chèque à l'ordre de la Société.

Le prix du trousseau demandé par l'Institut (2 tuniques et 2 pantalons) pour la rentrée 2024 est de 47,00 € TTC.

A titre facultatif, vous pouvez opter pour le trousseau de 3 tuniques et 3 pantalons au prix de 70,50 € TTC ainsi que l'achat de chaussures (à partir de 20 €).

### Création d'une adresse mail

La création d'une adresse mail sous la forme <a href="mailto:nom.prenom@gmail,hotmail">nom.prenom@gmail,hotmail</a>... est obligatoire pour faciliter la diffusion des informations pendant toute la durée de votre formation (**pas de surnom, de pseudo**...)

### **Bourse régionale**

Votre demande de bourse doit être déposée sur le site :

https://aides.hautsdefrance.fr

Tel: 0 800 02 60 80 Mail: bess@hautsdefrance.fr

## Contribution vie étudiante et de campus

Les étudiants universitaires doivent s'acquitter de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC). Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <a href="http://www.etudiant.gouv.fr/cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html">http://www.etudiant.gouv.fr/cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html</a>

L'acquittement de 103 € (tarif 2024-2025) doit se faire via le site suivant : http://cvec.etudiant.gouv.fr/

Les étudiants bénéficiaires de la bourse régionale pourront demander le remboursement de la CVEC via le site <a href="http://cvec.etudiant.gouv.fr/">http://cvec.etudiant.gouv.fr/</a> à la réception de leur notification définitive de bourse.

Pour les agents en formation continue, cette cotisation n'est pas requise.

#### Sécurité sociale

Une copie de l'attestation d'ouverture des droits à la sécurité sociale est à fournir. Pour l'éditer, il faut créer un compte sur le site <a href="http://www.ameli.fr/">http://www.ameli.fr/</a>.

### Adhésion à la responsabilité civile étudiante

Nous vous demandons d'adhérer pour l'année universitaire 2024-2025 à la compagnie d'assurance MACSF qui couvre la responsabilité civile étudiante, couverte GRATUITEMENT ET SANS CONDITION ou, également par choix, vous pouvez également adhérer à la MNH, rubrique étudiants, sous menu « Etudiants et internes », paye « Responsabilité civile professionnelle-étudiants et internes à 0€/mois ».

Cette adhésion est une démarche individuelle qui doit s'effectuer sur leur site. A l'issue de l'adhésion, une attestation vous sera transmise par mail. Une copie est à remettre à l'Institut.

### Indemnités de stage et frais de déplacement

La formation en soins infirmiers comprend des stages en établissements de santé publics ou privés et en structures extrahospitalières.

Ces stages ouvrent droit, conformément à la réglementation en vigueur et aux critères du règlement du Conseil Régional Hauts de France, à des indemnités de stage et selon le lieu de stage, à une indemnisation des frais de déplacement. Les règles précises d'indemnisation vous seront communiquées dans le livret d'accueil, dès lors que vous aurez adressé le paiement des droits d'inscription.

**Attention, les étudiants salariés**, dont la formation est prise en charge par un employeur ou par un OPCO, ne sont pas éligibles au dispositif régional.

Afin de constituer votre dossier de paye d'étudiant infirmier, des pièces sont à fournir obligatoirement dont une <u>fiche de renseignements pour le Service des Ressources Humaines</u> de l'EPSM. Nous leur transmettrons par conséquent la première page de la fiche de renseignements en Annexe 1.

#### **Autorisations**

Dans le cadre de la transmission des résultats de semestres, de données personnelles aux terrains de stage et de l'utilisation de photographies, il vous est demandé de compléter les attestations d'autorisation en Annexe 4. Celles-ci sont valables pour toute l'année universitaire 2024-2025 (aucune modification ne sera prise en compte durant l'année).

### Situation de handicap

Si vous bénéficiez de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez dès à présent prendre contact avec notre référente handicap, Mme Johanne SANCHEZ – Tél: 03.28.37.45.62 - johanne.sanchez@ghtpsy-npdc.fr

Aussi, **pensez à vérifier que votre notification de la MDPH est toujours valable** et/ou à réaliser les formalités auprès de la MDPH dans un délai raisonnable de 4 mois minimum avant le début de la formation.

Afin d'anticiper la mise en œuvre de l'aménagement de votre formation dans le cadre d'un handicap, demandez au médecin agréé, et/ou à votre orthophoniste et/ou à un autre professionnel de santé le cas échéant, un certificat de préconisations concernant votre situation.

Notre politique d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap a pour objectif de favoriser l'accessibilité à la formation et l'intégration aux métiers de la santé (infirmier, aide-soignant, cadre de santé) de toute personne en situation de handicap, pérenne ou ponctuelle, dans la limite de la compatibilité avec les aptitudes physiques et psychologiques qu'impose l'exercice de la profession. Celle-ci est téléchargeable sur notre site.

### Tarifs des repas du self

Les repas peuvent être pris au self du personnel de l'EPSM de l'agglomération lilloise, situé au 1 rue de Lommelet à Saint-André-Lez-Lille.

L'achat de carnets de tickets repas est possible les mardis et jeudis de 13h à 15h00 (priorité aux étudiants de 13h à 13h30). Le montant varie en fonction du nombre et du type de carnets achetés :

A titre indicatif: \* 1 carnet de 10 tickets blancs vaut 18,50 € (1 ticket blanc donne droit au plat du jour) \* 1 carnet de 50 tickets jaunes vaut 27,50 € (1 ticket jaune donne droit à une entrée, un dessert, une boisson ou le plat pour 4 tickets jaunes).

#### Fournitures scolaires recommandées

٨	lous	VOLIS	conseillons	dе	VOLIS	munir	•
יו	vous	vous	COLISCIIIOLIS	ue	vous	HIIUHIII	

☐ Feuilles ou cahiers ☐ Papier blanc pour l'impression de documents en salle informatique

☐ Crayons, stylos	☐ Gomme, scotch, agrafeuse, ciseaux, colle, correcteur en rouleau
☐ Surligneurs	☐ Calculatrice simple (sans mémoire)

## **Association étudiante**

L'association *Les ptits Daums* est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle a pour but d'améliorer la vie étudiante de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Georges Daumezon. Elle est gérée par des étudiants infirmiers sur la base du volontariat afin de rendre leur formation plus dynamique par le biais de divers projets. Vous trouverez en <u>Annexe 6</u> la fiche explicative de l'Association Les ptits Daums.

#### **Annexes**

Annexe 1: Fiche de renseignements

<u>Annexe 2</u>: Questionnaire de financement

**Annexe 3: Certificat de vaccinations** 

**Annexe 4**: Attestation d'autorisation

Annexe 5 : Fiche récapitulative inscription rentrée universitaire 2024-2025

Annexe 6: Fiche explicative de l'Association Les Ptits Daums

## Fiche de renseignements 1<sup>ère</sup> année en soins infirmiers Année universitaire 2024/2025

NOM patronymique :	
Prénoms :	
Nationalité :	
Date et lieu de naissance:// à _	Sexe: H F
Numéro INE : P	ossédez-vous un véhicule : OUI NON
Adresse Mail obligatoire sous la forme <u>nom.pré</u>	nom@gmail,hotmail (pas de surnom, de pseudo):
Numéro de sécurité sociale :	
RQTH ou Situation d'Handicap 🔲 (Référent han	dicap de l'Institut : Johanne Sanchez 🕿 03.28.37.45.62)
Domicile de l'étudiant :	
Téléphone fixe :/// Télé	phone portable :///
Domicile Parental :	
Téléphone :///	
Personne à contacter en cas d'urgence (nom et	prénom) :
Lien de parenté :	
Téléphone :///	

SITUATION FAMILIALE	DE L'ETUDIAN	<u>T</u> :			
Célibataire: □	Marié(e) ou V	/ivant maritalement: □	Veuf(ve) : □	Divorcé(e) : □	PACSE : □
Nombre d'enfant(s) à cl	narge :				
Nom		Prénom		Age	
FINANCEMENT Assur	ez-vous de no	ous avoir renvoyé le	<u>questionnaire</u>	de financement d	<u>ûment complété</u>
(Indispensable à votr	e inscription)	ainsi que, selon votre	situation, <u>l'att</u>	<u>testation de prise e</u>	<u>n charge du coût</u>
<u>pédagogique</u> par votr	e financeur ou	vous-même.			
Si employeur, nom de	la personne c	hargée du suivi de la fo	rmation:		
> <u>Fax</u> ://	// et/ou	adresse mail :			
TITRE D'INSCRIPTION	(cochez la case	correspondante)			
Baccalauréat		Série : Année	d'obtention : _		
Equivalence :		DAEU 🗆	Autre 🔲 L	aquelle	
☐ Titre ou Diplôme ho	omologué au m	inimum au niveau IV			
Salarié ayant 3 ans	d'exercice profe	essionnel			
Diplôme d'infirmier	non validé pou	r l'exercice de cette prof	ession en Franc	e	
<b>FORMATION</b>					
Précisez votre niveau d	études le plus é	élevé :			
	·				
Activité avant l'entrée	e en formation	à l'Institut G. Daumezo	o <u>n</u>		
Etude(s) post bacca	lauréat ; indiqu	ez le type			
Activités profession	nelles ; Précise	z l'emploi :			
<u>Type de contrat</u> : □ CD	I □ CDD				
Employeur :					
L Autres,					
<u> Precisez</u> :					

## QUESTIONNAIRE / FINANCEMENT IFSI 2024-2025 (nouveaux étudiants)

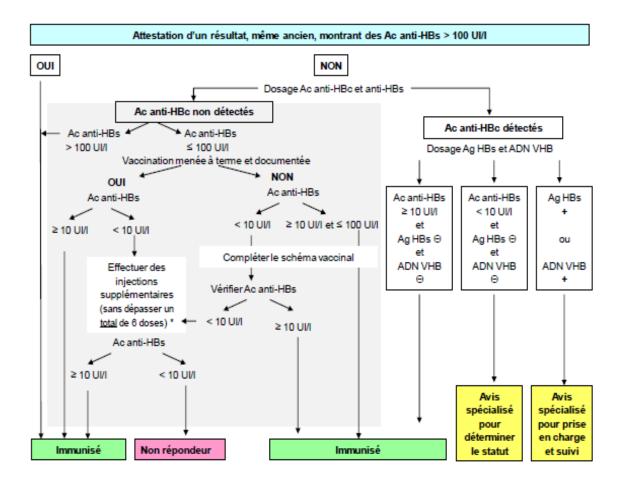
à compléter obligatoirement pour le suivi des modalités de financement de votre formation et à renvoyer accompagné IMPERATIVEMENT du document demandé (fluoté en jaune) excepté pour les candidats FPC qui ont déjà remis celui-ci

☐ MADAME	☐ MONSIEUR	NOM PATRONYMIQUE :
NOM D'USAG	GE:	
PRENOM:		
PROMOTION	: 2024-2027 (Entrée par P	arcoursup)
		Quelle est votre situation actuelle ?
ETUDIANT	: (cochez une des cases ci-a	près et joindre le justificatif demandé)
	-	interruption de scolarité quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ) : <mark>Fournir un certificat de scolarité de l'année 2023-2024</mark>
	marrage de la formation, insc	<b>rité</b> , ayant achevé votre formation initiale moins d'un an ou une année scolaire) rit ou non à la Mission locale ou France Travail : <del>ir un certificat de scolarité de l'année 2022-2023</del>
	s'est achevé dans un délai d'ur	rité dont le service civique a débuté moins d'un an après la fin de votre formation n an avant l'entrée en formation : r certificat de scolarité et une attestation de service civique
		N EMPLOI PRECAIRE, inscrit ou non à France Travail, indemnisé ou non par s cases ci-après et joindre le justificatif demandé)
	<b>écaire</b> (CDD y compris de la fo <b>Fournir un justificatif de Fra</b>	le travail avec ou sans indemnisation de France Travail, ou avec un contrat de nction publique, contrat de travail temporaire) jusqu'à l'entrée en formation : nce Travail ou attestation sur l'honneur si non inscrit à France Travail, ne copie du contrat de travail le cas échéant.
□ Salarié a	ayant un CDI de 87h/mois οι	ı moins : <mark>Fournir une copie du contrat de travail.</mark>
assimilé à		jet d'un licenciement après la clôture des inscriptions (hors abandon de poste · les 1 <sup>ère</sup> année le 08/03/24 pour les candidats FPC ou le 03/04/24 pour les
	Fournir un justificatif de Fr	ance Travail ou attestation sur l'honneur si non inscrit à Pôle emploi, une copie de la décision de licenciement
□ Personn		prentissage ou de professionnalisation achevé avant l'entrée en formation ournir une copie du contrat d'apprentissage
démission démission en évoluti processus	s légitimes conformément à naires entrant dans le dispo ion professionnelle a eu lieu engagé avant le 08/03/24 pou	ssionnaire d'un CDI de plus de 87 heures/mois uniquement dans le cadre de à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur et les Salariés estiff « Démission-reconversion » dont le premier rendez-vous avec un conseil u avant la date de clôture des inscriptions à la sélection (pour les 1ère année, r les candidats FPC ou le 03/04/24 pour les candidats parcoursup)  Travail, Justificatif du dispositif « Démission-reconversion » le cas échéant.
		TRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE (CSP): Personne dont le CSP prend ne peut pas bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le Fournir un justificatif de France Travail
		<u>DNVERSION</u> : Militaires en fin de contrat ayant un projet de reconversion validée

Fournir une attestation de l'institution

	le Emploi dont vous dépendez :
	□1 □2 □3 □4 □5 □6
Précisez vo	otre numéro d'identifiant :
Etes-vous i	ndemnisé(e) par Pôle Emploi ? 🗆 OUI 🗆 NON
<u>PUBLIC NON</u> demandé)	N ELIGIBLE A UNE PRISE EN CHARGE REGIONALE : (cochez une des cases ci-après et joindre le justificati
□ <b>Travailleu</b> Précisez :	ır non-salarié (autoentrepreneur, commerçant, profession libérale,)
1 <sup>ère</sup> année le	ayant signé une rupture conventionnelle d'un CDI après la date de clôture d'inscription (soit pour les e 08/03/24 pour les candidats FPC ou le 03/04/24 pour les candidats parcoursup)
	non-inscrit à France Travail (retraité(e))
professionna disponibilité Précisez votr Nom de l'em	ur salarié (CDI de plus de 87h/mois, personne en congé parental, personne en contrat d'apprentissage ou de alisation pour la formation concernée, agent de la fonction publique, salarié ou agent de la fonction publique er inscrit ou non à France Travail) se emploi actuel :
valide ou de   <b>Renseignem</b>	étranger non en règle de ses obligations pour étudier sur le territoire national (pas de titre de séjour preuve de dépôt de demande dans le cas de renouvellement)  nents complémentaires:
	un accord de financement ?
	votre organisme financeur : Fournir une attestation de prise en charge  — votre employeur
	☐ un OPCO (opérateur de compétences) :
Précisez le	e cas échéant le nom de la personne chargée du suivi de la formation :
	TAL:
	Tél :
	7 to 1 000 0 1 1 to 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
∽ Si non. <i>Fo</i>	
	urnir une attestation de financement personnel de votre formation
Commentaii	urnir une attestation de financement personnel de votre formation re éventuel :
Commentaii	urnir une attestation de financement personnel de votre formation re éventuel :
Commentaii	urnir une attestation de financement personnel de votre formation re éventuel :
Commentaii	urnir une attestation de financement personnel de votre formation re éventuel :

Annexe 3		Institut de Formation Ge	•	
Nom :		1 rue de Lommelet - BP 4 59871 SAINT-ANDRE-LEZ-		
Prénom :		Tél : 03/28/37/45/60 – Fax	: 03/28/37/45/69	
Date de naissance :		<u>institut.daumezon@ghtp</u>	sy-npdc.fr	
Année universitaire 2024/2025			Promotion 2024-2027	
Les étudiants doivent rempl leurs stages cliniques (le 1 <sup>er</sup>		•		
leurs stages chiliques (le 1		NATIONS OBLIGATOIRES	te le 12 Novembre 2024)	
		nation de la spécialité vaccinale utili	sée	
Types de vaccinations		Doses et dates des injections Numéros des lots	Cachet et signature du médecin	
B.C.G. (non obligatoire) - : à renseigner	<u>si</u>			
vaccination réalisée				
1 <sup>ère</sup> Vaccination				
2 <sup>ème</sup> Vaccination				
I.D.R. à 10 UI de tuberculine	Date :			
Datant de moins de 3 mois pour connaîtr niveau d'immunisation à la rentrée en	e Lecture :			
formation				
Torriacion				
Diphtérie, Tétanos, Coqueluche	1 <sup>ère</sup> injectio			
<u>Poliomyélite</u>	2 <sup>ème</sup> injecti			
	3 <sup>ème</sup> injecti	on		
Rappel à l'âge de	6 ans	<del>-</del>		
	11-13 ans	<u>-</u>		
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite	25 ans			
<u>Dipriterie, Tetanos, Poliomyente</u>	45 ans 65 ans	-		
	puis tous le	es 10 ans		
Hámatita Dalla			o contro III lámptito D	
•		ole de déroger à l'obligation vaccinal	e contre i Hepatite B	
	l <sup>ère</sup> injection			
	<sup>2ème</sup> injection			
<u> </u>	B <sup>ème</sup> injection			
Dosago dos antisores anti UBS	Ac anti HBS :			
Dosage des anticorps anti HBS (Cf. dos de cet imprimé)		SATOIREMENT la feuille de RESULTAT	I do	
(Ci. dos de cet imprime)	Joinure Oblic	l'examen sérologique	ue	
	VACCINA	ATIONS RECOMMANDEES		
Varicelle (recommandée si pas d'antécéo		Date :		
sérologie négative)				
<b>Rougeole</b> (recommandée à partir de 28 a d'antécédent et sérologie négative)	ns si pas	Date :		
La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée tous les ans.				
La vaccination contre le SARS-CoV-2 (co	ovid 19) est for	tement recommandée.		
La vaccination contre la méningite C e de 1 an à 24 ans inclus	st recommand	lée en France pour les enfants, adolo	escents et jeunes adultes de l'âge	

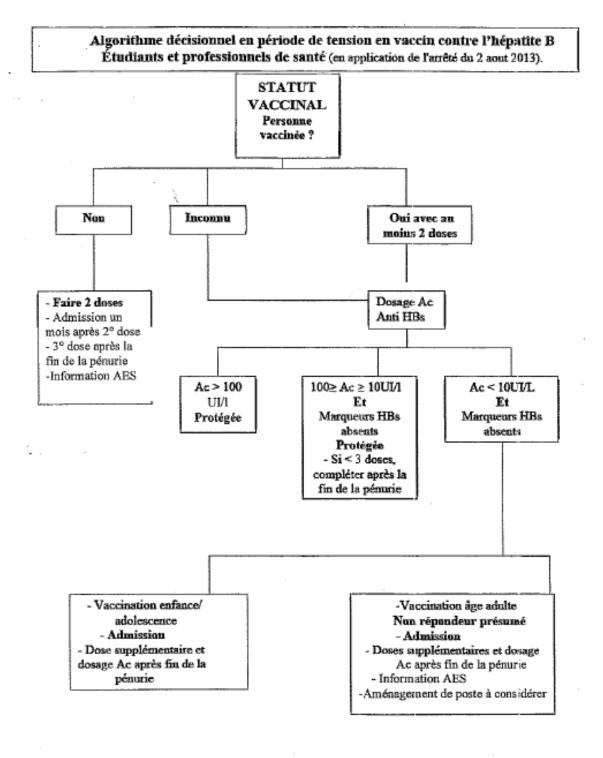


\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

#### Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé: http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html)



#### Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP www.hcsp.fr



#### ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné(e), Madame, M	onsieur,		
	□ Autorise	□ N'autorise pas	
	ormation-sante-nor	eprésenté par Monsieur Claude DECROCK, Directeur, de public d.fr ou <u>www.institut-formation-daumezon.fr</u> scolarité.	er
	☐ Autorise	□ N'autorise pas	
l'Institut de Formation Geor	ges DAUMEZON, repr	résenté par Monsieur Claude DECROCK, Directeur, à transmettre c	les
données personnelles (té	léphone, n° de séci	urité sociale, date de naissance) aux terrains de stage et	à
l'administration hospitalière	e durant toute la duré	e de la formation. (Sans autorisation de votre part, vous n'aurez p	as
accès aux terrains de stag	ge utilisant les dossie	ers patients informatisés à savoir que beaucoup d'Etablisseme	ıts
utilisent ce dispositif aujou	rd'hui).		
Fait à		, le/2024.	
Signature :			



#### **ATTESTATION**

Je sous	signé(e)
Forma	tion :
☑ <b>IDE</b>	promotion : 2024-2027
Demeu	ırant à
••••••	
□ Auto	rise
□ N'aut	corise pas
L'Instit	tut de Formation Georges Daumezon à
рι	e photographier, m'interviewer, me filmer et utiliser mon image à des fins de communication (actions ablicitaires, brochures d'informations, site internet, réseaux sociaux) dans le cadre de la promotion de tre offre de formation.
	séquence, j'autorise l'Institut à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les images prises cadre de la présente.
	ages pourront être exploitées et utilisées directement par l'Institut ou cédées à des tiers sous toute et tous supports, intégralement, pour une durée de 10 ans.
	néficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images tibles de porter atteinte à ma vie privée et/ou de me porter préjudice.
-	reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pou tation des droits visés aux présentes.
	, le
ure	

<u>Vérifié par</u> :le :/2024
-------------------------------

#### FICHE RECAPITULATIVE - INSCRIPTION RENTREE UNIVERSITAIRE 2024-2025

<u>Votre inscription sera effective à la réception du dossier d'inscription complet</u> <u>dès que possible et au plus tard le vendredi 23 août 2024</u>

NOM :		Tout étudiant n'ayant pas communiqué l'ensemble des pièces demandées se verra refuser l'accès aux cours.				
KLIVOW	••••••••••••••••••	'				
			Cadro	Cadro ráco		

Thème	Pièces à fournir	Cadre réservé à	Cadre réservé à l'Administration
	Droits d'inscription annuels (chèque de 175,00 € à l'ordre de l'Institut de Formation	l'étudiant	
Dossier administratif	G.Daumezon) attestant votre inscription.		
	Fiche de renseignements en <u>Annexe 1</u> dûment complétée		
	2 photos d'identité couleur (pour la carte étudiante et la pochette de stage) récentes,		
	format 35*45 mm (non scannées, non photocopiées) avec nom et prénom inscrits au		
	dos de chaque photo.		
	Attestations d'autorisations en Annexe 4 dûment complétées et signées.		
	Copie du diplôme de baccalauréat ou équivalence ou résultats du baccalauréat 2024.		
	Copie de l'attestation d'ouverture des droits à la sécurité sociale (en date du mois de		
	Juillet et Août 2024) couvrant l'année universitaire 2024-2025.		
	Attestation d'assurance MACSF ou MNH couvrant la responsabilité civile étudiante pour		
	l'année universitaire 2024-2025 (adhésion gratuite)		
	Attestation du paiement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avec le		
	QRCODE		
	Le questionnaire de financement en <u>Annexe 2</u> doit être envoyé dans les plus brefs délais ( <u>uniquement ceux entrant via Parcoursup</u> ), à : <b>Institut de Formation G.</b>		
	Daumezon - 1 rue de Lommelet - BP 4 - 59871 Saint-André-Lez-Lille cedex		
Dossier médical	Certificat médical par le médecin agréé, attestant de l'absence de contre-indication		
	physique et psychologique à l'exercice de la profession (cf. liste des médecins agréés		
	habilités pour ce type d'attestation sur le site de l'Agence Régionale de Santé		
	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-en-hauts-de-		
	<u>france-0</u> ).		
	Certificat médical par le médecin traitant ou médecin agréé, attestant de l'aptitude à		
	travailler sous rayonnement ionisant.		
	Fiche de vaccinations en Annexe 3 dûment complétée (tampon et signature du		
	médecin)		
	Compte-rendu d'une radiographie pulmonaire datant de moins de 3 mois à la rentrée		
	de septembre 2024 (les clichés sont à conserver par l'étudiant durant toute la formation)		
	·	da vatra arti	anhonista at/ou
	En cas de situation de handicap, un <u>certificat de préconisations</u> d'un médecin agréé et/ou de votre orthophoniste et/ou d'un autre professionnel de santé le cas échéant sera à fournir à la référente handicap lors de votre entretien afin de		
	mettre en place les aménagements nécessaires. Merci de contacter <u>johanne.sanchez@ghtpsy-</u>		•
	vous ou pour tout renseignement au préalable.	<u>.расту.</u> рос	p. c a c . c . a. c .
Dossier paye	2 relevés d'identité bancaire au nom de l'étudiant		
	2 photocopies de la carte vitale		
	2 photocopies de la pièce d'identité (carte d'identité ou titre séjour, passeport)		
	Si vous utilisez les transports en commun : 1 copie de votre abonnement annuel (le		
	cas échéant)		
	Si vous êtes titulaire du permis de conduire :		
	1 photocopie de la carte grise du véhicule.		
	1 photocopie du permis de conduire de l'étudiant.		
	1 attestation d'assurance ou 1 photocopie du contrat d'assurance précisant que		
	l'étudiant est reconnu comme conducteur habituel du véhicule.		
Association	Adhésion facultative : chèque de 5,00€ à l'ordre de l'« Association Les Ptits Daums »,		
étudiante	dans une enveloppe fermée avec nom, prénom et promotion (2024-2027).	I	

Attention : chaque photocopie de document doit figurer sur une feuille différente.

#### **LES PTITS DAUMS**

L'association des Ptits Daums est une association étudiante fondée en 2014 par les étudiants de l'IFSI George Daumezon dans l'objectif de dynamiser la vie de leurs étudiants, ainsi que d'aider la création d'une relation amicale au sein des différentes promotions.

L'association propose des activités pour les étudiants en soins infirmiers (L1, L2, L3), ainsi que les élèves aides-soignants mais également les étudiants cadres de santé.

Cette année, nous sommes heureux de vous accueillir pour votre toute première année en tant qu'ESI! Nous allons vous accueillir comme il se doit! Et pour cela, nous vous proposons de cotiser au sein de l'association, pour une durée de 1 an à une valeur de 5 euros.

Cette cotisation a pour but de permettre à l'association d'embellir votre vie étudiante, d'effectuer des achats lors de la journée de cohésion, mais également de privatiser des salles pour les évènements festifs! De plus celle-ci vous donnera droit à des tarifs préférentiels sur les ventes de goodies, textiles, ainsi que toute autre vente organisée par l'association.

Afin de profiter de tout cela, nous vous demandons de mettre dans une enveloppe un chèque bancaire d'une somme de 5 euros, à l'ordre de « ASSOCIATION LES PTITS D'AUMS » et de la fermer. Sur celle-ci, vous noterez vos nom, prénom et promotion (2024-2027)! Elle sera à joindre à votre dossier de rentrée et me sera remise par le secrétariat lors de la rentrée scolaire.

Cher futur étudiant et adhérent de l'association, je vous dis à bientôt et c'est avec joie que nous vous accueillerons lors de votre rentrée 2024.

Cordialement,

Louis-Marie Ducrot Président de l'Association

